

Règlement des mémoires 2018-2019

Master en Anthropologie

1.- Objectifs

Le mémoire de Master en Anthropologie a pour but d'apprécier et attester la capacité des étudiants à porter un regard critique et réflexif sur une facette de la vie dans une société donnée. Concrètement, affirmer cette capacité signifie faire preuve de son aptitude pour :

- transformer un intérêt initial pour une thématique, une question, un débat de société, une aire géographique ou culturelle, ... en un objet de recherche anthropologique ;
- procéder à un état des lieux des connaissances à propos de cet objet, et notamment identifier des travaux anthropologiques et issus d'autres disciplines auxiliaires, et les synthétiser pour en extraire des éléments utiles à l'étude de l'objet ;
- suggérer une (des) hypothèse(s) de travail qui orientent la recherche empirique de terrain de manière exploratoire ;
- développer une approche méthodologique adaptée au terrain et à l'objet visé pour permettre un recueil de données optimal ;
- rassembler des informations pertinentes sur la base desquelles traiter cet objet (matériaux empiriques issus du terrain, sources législatives ou médiatiques, productions littéraires ou publicitaires, etc.) ;
- traiter et élaborer l'ensemble de ces travaux et sources, littérature scientifique et données du terrain, pour formuler des questions circonscrites à propos de l'objet de recherche qui soient débarrassées de toute portée idéologique ou normative ;
- élaborer une problématique à partir de questions soulevées qui en synthétise les enjeux et serve de fil conducteur à l'analyse de l'objet ;
- formuler cette problématique de manière critique et perspective, en la situant dans le champ anthropologique général et, le cas échéant, en prenant appui sur un cadre de référence théorique valide (à déterminer en fonction du promoteur) ;
- rendre compte, au fil de l'analyse, des conditions de production des données ainsi que du processus de reformulation des questionnements et hypothèses à l'épreuve du terrain ;
- restituer l'ensemble de ces éléments dans un écrit structuré et argumenté.

2.- Choix de l'objet et désignation du jury

Deux démarches sont possibles :

- dans le cas où les orientations de recherche sont déjà déterminées, prendre directement contact avec un promoteur potentiel dont les thématiques de recherche sont connexes¹ ;
- si les orientations de recherche sont encore à déterminer, parcourir la liste des pistes thématiques proposées par les enseignants promoteurs potentiels, et prendre contact avec un ou plusieurs d'entre eux en fonction des propositions d'intérêt.

A noter que ces pistes thématiques sont indicatives et l'étudiant peut choisir un sujet qui n'y figure pas en accord avec un promoteur.

¹ Se référer à la liste des pistes thématiques transmise dans le cadre du Séminaire de préparation au mémoire (ANTH0386-1).

Le **promoteur** est une personne de référence qui oriente et conseille tout au long de la recherche. Peuvent être promoteurs des mémoires les **docteurs rattachés au Laboratoire d'Anthropologie Sociale et Culturelle (LASC) titulaires d'un cours d'anthropologie inscrit au programme du Master** (https://www.programmes.uliege.be/cocoon/programmes/H2UANT01_C.html). Peuvent également être promoteurs rattachés au LASC qui collaborent avec l'un(e) de ces enseignant(e)s², sous réserve de l'accord de ces derniers.

En concertation avec le promoteur, deux **lecteurs** sont désignés pour composer le jury du mémoire. Les lecteurs sont des membres du personnel académique ou scientifique, compétents pour juger du travail de l'étudiant, ou des diplômés dans la discipline (qui peuvent être extérieurs à la FaSS), reconnus par la faculté pour leurs compétences. Leur rôle n'est pas de suivre l'étudiant. Mais leurs conseils bibliographiques ou pratiques peuvent néanmoins être très utiles voire indispensables. Il est donc conseillé que l'étudiant prenne, au moins une fois, contact avec eux, comme d'ailleurs avec toute personne de référence pour son objet.

Une fois le sujet, le promoteur et les lecteurs choisis, une **fiche descriptive du projet de mémoire**, signée par le promoteur pour accord, est à déposer dans la boîte aux lettres de l'Apparitorat au plus tard pour la date spécifiée dans l'échéancier officiel de la Faculté. Ces deux documents sont téléchargeables sur la page « Règlements » du site web de la Faculté : www.fass.ulg.ac.be/reglements. Le mémoire ne sera pas recevable durant l'année académique en cours si la fiche de description n'a pas été rendue dans les délais impartis.

La fiche mémoire doit impérativement être rentrée à l'Apparitorat chaque nouvelle année académique, même si l'étudiant souhaite conserver son objet et son jury de mémoire en cas d'échec ou de non dépôt l'année précédente.

L'objet ainsi que la composition du jury de mémoire seront validés par le Conseil de la Faculté. Si le Conseil de la Faculté l'estime utile, il peut être demandé à l'étudiant de préciser davantage l'objet de son travail et la perspective retenue.

3.- Calendrier et suivi du travail

Le mémoire consiste à mener à bien une recherche personnelle rigoureuse. Il ne s'agit plus de restituer des savoirs transmis par les enseignants, mais de concevoir et planifier un processus de recherche dans le but de produire des connaissances nouvelles sur un objet limité, en réinvestissant les connaissances, les compétences et les méthodes acquises au cours des études.

Cette recherche donne lieu à un écrit. La rédaction est donc l'aboutissement d'un travail de recherche et d'analyse important. C'est ce travail dans son ensemble qui est jugé.

Dès le départ, chaque étudiant prend en main la conception de sa recherche : le choix du sujet et du terrain, les démarches pratiques pour entamer la recherche documentaire et ethnographique, la planification d'un calendrier indicatif, comprenant toutes les étapes nécessaires à la recherche et flexible assez que pour s'adapter aux contraintes du terrain, et enfin, l'établissement d'un échéancier en fonction de son avancement et de l'échéancier officiel de la FaSS.

Le promoteur encadre la recherche et les lecteurs peuvent constituer des aides ponctuelles. Ce n'est pas leur rôle d'organiser le travail ou de rappeler les échéances. C'est à chaque étudiant de les solliciter et de mettre à profit leurs indications, leurs compétences et leur expérience.

² Voir le site du LASC (https://www.lasc.uliege.be/cms/c_3225628/fr/lasc-equipe) ainsi que la liste des pistes thématiques.

S'il est recommandé d'entrer en contact ou de rencontrer, en début de recherche, tous les membres de son jury de lecture, il est indispensable de communiquer régulièrement avec son promoteur.

Celui-ci oriente et conseille l'étudiant lors de rencontres dont le rythme peut être variable, ou par voie de courrier électronique. Dans les deux cas, il est nécessaire de l'informer régulièrement de l'état d'avancement du travail, et surtout des modifications apportées au projet initial tout au long du processus de recherche. Toute rencontre doit faire l'objet d'une préparation (point sur l'avancement, questions, obstacles, choses qui restent à faire), qui inclut éventuellement l'envoi préalable d'un document de travail — en fonction de la demande du promoteur.

Il est profitable, quand cela est possible, que le promoteur ait lu des extraits du manuscrit avant la remise du mémoire final.

Les étapes nécessaires à la réalisation du mémoire à rebours :

- Le **mémoire est à rendre** pour une date précise à **l'orée des sessions d'examens** de juin ou août (janvier pour reports cf. dernier § de la section 8 du présent règlement) — se référer à l'échéancier officiel de la Faculté.
- Il faut compter **minimum une semaine** à temps plein pour relire et **corriger la forme** du mémoire (orthographe, syntaxe, style, clarté et cohérence, coquilles). Il est recommandé de faire relire le mémoire également par une tierce personne.
- Le temps nécessaire à la **rédaction** varie d'une personne à l'autre, et aussi en fonction du recueil et traitement des éléments bibliographiques et ethnographiques nécessaires pour procéder à l'écriture. Le processus de rédaction peut faire surgir des problèmes qui poussent à modifier le plan ou à effectuer de nouvelles recherches. Cela est inhérent au processus d'analyse et de synthèse basé sur une recherche empirique. Dès lors, il est préférable d'établir d'abord des ébauches de plan sans viser directement à la perfection dès le début de la rédaction. Remanier progressivement le plan garantit la cohérence de l'écrit du point de vue de sa structure et de son contenu. Remarque : soyez très prudents avec le « couper-coller ».
- Le **traitement et la mise en perspective des données** représentent une partie importante du travail, et occupent beaucoup de temps, tant durant le terrain qu'après avoir terminé celui-ci. Ce travail constitue un nouveau moment de reformulation des questionnements et une étape cruciale pour l'émergence de la problématique. A noter qu'il peut s'avérer nécessaire de réorienter les démarches de terrain après une première phase de traitement des données, ou d'effectuer des recherches de terrain supplémentaires si cette première phase de traitement a lieu après la fin du terrain.
- Le **recueil et le rassemblement systématique d'informations** constitue une phase continue qui prend également beaucoup de temps. Cela inclut la recherche et le dépouillement bibliographiques, et le travail de terrain. Celui-ci permet de recueillir des données de nature différente en appliquant divers outils méthodologiques (observations, entretiens, focus group, questionnaires, etc.), avec une constante : l'immersion dans un certain contexte social, dans la vie de certaines personnes, pour un temps déterminé. Durant la phase de terrain, un aller-retour entre lectures, matériaux et réflexions personnelles est nécessaire. Il est déconseillé d'entamer un terrain sans avoir fait un minimum de lectures, comme aussi, à l'inverse, d'aller sur le terrain avec un bagage trop rempli de lectures préalables. Le projet de départ sera nécessairement réorienté au cours de l'immersion sur le terrain. De plus, les réorientations inspirées par les réalités rencontrées sur le terrain pousseront à effectuer de nouvelles lectures. Il est donc illusoire de penser que ces étapes s'enchaîneront chronologiquement de manière linéaire.

- La première phase nécessaire est celle du **choix de l'objet** et celle de l'explicitation des premières questions qui viennent à l'esprit en rapport avec cet objet. A partir de ces questions de départ, un plan du travail peut être rédigé, incluant une ébauche d'approche ethnographique (terrain, démarches, méthodes) et des recherches bibliographiques préliminaires. Celui-ci évoluera tout au long de la recherche, mais il aide à clarifier les idées d'entrée de jeu.

Lister les démarches nécessaires et les accompagner d'un calendrier constitue une aide pour embrayer le processus et le temporiser. Cela permet, par exemple, de se lancer en temps utile dans la rédaction, ou d'arrêter les lectures à un moment donné (tâche qui pourrait s'étendre à l'infini). Temporiser signifie aussi réguler, c'est-à-dire éviter l'effet du travail dans l'urgence ou de noyade sous la masse de travail que le mémoire exige.

4.- Forme du travail

Le mémoire se présentera sous la forme d'un document écrit de **80 pages** maximum écrit en « **Times New Roman** » caractère **11** ou en « **Arial** » caractère **10**, interligne de **1,5** ; marges par défaut (haut et bas, gauche et droite : 2,5 cm ; reliure : 0 cm ; tête et pied de page à partir du bord : 1,25 cm). Seules les annexes pourront être ajoutées à ces 80 pages. La bibliographie, le plan, les remerciements sont inclus dans le total.

Un mémoire de plus de 80 pages n'est pas recevable.

Le mémoire répondra aux exigences formelles indiquées dans le cadre du Séminaire de préparation au mémoire (ANTH0386-1), et suivra les consignes reprises dans un document distribué aux étudiants lors de ce Séminaire.

Le respect des règles d'**orthographe, de syntaxe et de ponctuation est attendu.**

Avec l'accord du promoteur et des membres du jury, les mémoires peuvent être rédigés en d'autres langues que le français.

La **page de garde** sera obligatoirement celle de la Faculté, téléchargeable sur son site web à l'adresse : www.fass.ulg.ac.be/reglements. Sans cela, la version papier du mémoire ne sera pas acceptée et le mémoire sera donc considéré comme non déposé.

ATTENTION : la page de garde est la couverture du document. À part éventuellement une feuille de plastique transparente pour la protéger, rien ne doit être remis par-dessus.

NB : Le mémoire peut être rendu confidentiel (en concertation avec le promoteur) si cela s'avère nécessaire. Dans ce cas, l'étudiant devra noter « confidentiel » sur la page de garde de son mémoire et rendre l'accès restreint sur MaThéo (voir *infra*).

Après avoir fait imprimer le mémoire (ou après l'avoir déposé), si l'étudiant réalise qu'il demeure quelques coquilles dans le texte, il lui est possible de rédiger des errata (ils ne doivent pas compter plus de trente fautes). Ces errata seront mis en ligne sur MaThéo, glissés dans le mémoire ou remis aux membres du jury et aux responsables du Séminaire de préparation au mémoire (ANTH0386-1).

5.- Modalités pratiques de dépôt

Une version électronique du mémoire en format PDF sera déposée sur la plateforme MaThéo du

Réseau des Bibliothèques (cf. « Mode d'emploi pour étudiant » téléchargeable sur le site web de la Faculté : www.fass.ulg.ac.be/reglements). Le corps du mémoire et les annexes (sauf celles confidentielles) doivent figurer dans un même fichier PDF. La taille du fichier est limitée à 12 Mo (de même pour le fichier contenant les annexes confidentielles).

Le mémoire devra également être déposé en version papier, en **autant d'exemplaires que de membres du jury** (promoteur et lecteurs), à l'Apparitorat de la Faculté des Sciences Sociales. L'étudiant prévoira aussi un exemplaire supplémentaire pour lui, utile pour la soutenance, et qui pourra aussi être remis à toute personne intéressée par le sujet (par exemple, un futur employeur).

La version officielle faisant foi est la version électronique (fichier PDF) mais les deux versions (papier et électronique) doivent être déposées **pour le jour et l'heure indiqués dans l'échéancier officiel** de la Faculté (téléchargeable sur le site web : www.fass.ulg.ac.be/reglements).

L'étudiant est tenu de prévenir son promoteur et l'Apparitorat au plus vite s'il ne compte pas déposer son mémoire durant l'année académique en cours.

6.- Évaluation

Réaliser un mémoire en anthropologie, c'est élaborer et mener une recherche ethnographique ensuite rendue sous une forme synthétique, critique et problématisée dans un écrit.

Il convient donc que le texte présente, de la façon la plus claire possible, les éléments suivants :

- la **définition d'un objet**, qui doit s'entendre comme la description de la question traitée (par exemple, le statut des enfants soldats à Kinshasa), ainsi que la détermination d'un terrain et la délimitation du champ de recherche sur lequel portera l'analyse ;
- la **formulation d'une problématique**, c'est-à-dire une question transversale qui recoupe les enjeux en rapport avec l'objet traité. La problématique est le fruit d'un va-et-vient entre l'exploration de la littérature scientifique, les apports du terrain ethnographique et ses propres réflexions. Le recours à des orientations théoriques suppose l'utilisation de concepts qu'il est nécessaire de définir en référence à la littérature scientifique. Il est de surcroît nécessaire d'en contextualiser l'emploi en rapport aux réalités du terrain mené dans le cadre de sa recherche ;
- la **description du terrain** (contextes et démarches). Elle doit être réalisée le plus précisément possible, à partir de l'ethnographie. Les arguments avancés dans l'analyse sont à appuyer par des **vignettes ethnographiques, des extraits d'entretiens** (formels ou informels) ou tout autre matériau pertinent ;
- la **justification des méthode(s) et approche(s) adoptée(s)**. Elle doit faire l'objet d'un développement circonstancié, en fonction de l'objet de recherche et du terrain de l'enquête ;
- l'**analyse de l'objet en rapport avec la problématique traitée**. Elle doit s'effectuer dans une argumentation structurée qui mette en dialogue les données ethnographiques et la littérature scientifique examinée ;
- les **résultats et apports** auxquels on estime être parvenu au terme du travail, ainsi que les **prolongements envisageables** et les mises en perspective possibles.

Cet écrit doit se rédiger dans un style clair et correct du point de vue grammatical et orthographique. Les citations et reformulations de propos d'auteurs sont à référencer rigoureusement, tout comme les emprunts ou les références à des auteurs (voir à ce sujet les règles relatives au plagiat : http://www.fass.uliege.be/cms/c_253004/fr/reglements#ulg). Les données ethnographiques doivent également être contextualisées (cf. contexte d'énonciation). La bibliographie doit être présentée de façon cohérente et homogène. La mise en page doit respecter les consignes transmises dans le cadre du Séminaire de préparation au mémoire (ANTH0386-1).

Le mémoire doit comporter un apport personnel. Il s'agit d'un travail de *conception* et non de simples compilations ou résumés d'ouvrages. Attention toutefois que l'originalité n'est pas synonyme de révolution ou d'invention non argumentée ni démontrée.

Le mémoire sera défendu par l'étudiant au cours d'une séance publique organisée comme suit : (1) présentation synthétique du travail réalisé, en 10-15 minutes, où il s'agit de mettre en évidence des aspects de la recherche retenus comme particulièrement importants ; (2) commentaires et questions des membres du jury ; (3) réponses de l'étudiant.

Le travail réalisé par l'étudiant sera apprécié sur base des éléments suivants (à titre indicatif) :

- la connaissance de l'objet étudié ;
- la maîtrise des contenus théoriques mobilisés ;
- la qualité de la méthodologie mise en œuvre ;
- la qualité des données collectées et produites, de leur contextualisation (conditions de recueil et de production) et de leur restitution ;
- la capacité d'établir une analyse critique de l'objet étudié ;
- la pertinence, la cohérence et l'originalité des analyses proposées ;
- la qualité de l'argumentation ;
- la capacité d'un retour critique sur le travail réalisé ;
- la qualité de la présentation synthétique du mémoire ;
- la qualité des réponses apportées aux questions du jury ;
- la qualité et le soin dans la rédaction du texte (orthographe, syntaxe, style et structure adéquats).

Le dernier point est évalué dans le cadre du Séminaire de préparation au mémoire (ANTH0386-1). Les autres feront l'objet d'une évaluation globale, définie par le jury de mémoire à l'issue de la défense orale. Une appréciation qualitative sera fournie à l'issue de la délibération du jury de mémoire.

Si le jury estime que la qualité du travail écrit n'est pas rattrapable lors de la présentation orale, le promoteur de l'étudiant prévendra celui-ci. Une réunion de travail pourra être proposée à l'étudiant en lieu et place de la défense orale, afin de lui donner un retour en vue de l'amélioration de l'écrit.

Tout plagiat entraîne la nullité et l'impossibilité pour l'étudiant de valider les crédits liés au mémoire. Cf. règles relatives au plagiat : http://www.fass.uliege.be/cms/c_253004/fr/reglements#ulg.

NB : Il n'y a pas de 3^{ème} session. L'étudiant qui ne dépose pas ou échoue à la défense de son mémoire à la session de mai-juin et à la session d'août-septembre devra s'inscrire à une année d'études supplémentaire (tarif complet). La défense du mémoire en janvier de cette nouvelle année d'études n'est autorisée que pour les étudiants qui n'ont plus aucun autre crédit à acquérir durant le 2^{ème} quadrimestre.

7.- Consultation des mémoires des années antérieures

Depuis l'année académique 2015-2016, le Réseau des Bibliothèques de l'Université de Liège rend accessibles en ligne les PDF des mémoires des étudiants de la Faculté des Sciences Sociales ayant une note globale égale ou supérieure à 14/20 (mise en ligne après la proclamation des résultats) pour autant que l'étudiant et le promoteur aient marqué leur accord et que le mémoire ne soit pas confidentiel.

Les références et les résumés (validés par les promoteurs) de tous les mémoires (quelle que soit la note obtenue) seront visibles sur Internet.

8.- Contacts

- Marie Campigotto – mcampigotto@uliege.be
- Juliette Salme – j.salme@uliege.be
- Véronique Servais – v.servais@uliege.be